



**Services sur mesure**  
**Politique de conservation des copies d'examens**

Les copies d'examens produites par les candidats sont la propriété de la SOFAD.

La période de conservation des copies d'examens est de six (6) mois à compter de l'envoi des résultats dans le cas des examens réussis, et d'un an dans le cas des examens échoués.